



# LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU

LUNDI 9 DECEMBRE 2024 A 20 H 30

(établie conformément aux dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

## Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :

### BIBLIOTHEQUE

Retrait de la délibération n°2024/70 du 20/11/2024 : convention avec la bibliothèque départementale

### PERSONNEL

2024-75 Renouvellement adhésion convention médecine professionnelle préventive 2025-2027 avec le CDG 24

Nbre de membres en exercice	14
Nbre de membres présents	8
Nbre de procuration	2
Nbre de membres ayant pris part au vote	10

VOTE	
POUR	9
CONTRE	0
ABSTENTION	1
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>

➤ **Délibération adoptée à la majorité**

### FINANCES

2024-76 Décision modificative n°3 – budget annexe locaux commerciaux

Nbre de membres en exercice	14
Nbre de membres présents	8
Nbre de procuration	2
Nbre de membres ayant pris part au vote	10

VOTE	
POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

2024-77 Autorisation mandatement sur exercice 2025 investissement à hauteur du ¼ des crédits ouverts en 2024

Nbre de membres en exercice	14
Nbre de membres présents	8
Nbre de procuration	2
Nbre de membres ayant pris part au vote	10

VOTE	
POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

### PERSONNEL

2024-78 Création poste rédacteur au 1<sup>er</sup> février 2025 : mise à jour tableau des effectifs

Nbre de membres en exercice	14
Nbre de membres présents	8
Nbre de procuration	2
Nbre de membres ayant pris part au vote	10

VOTE	
POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

### DOMANIALITE

2024-79 Aliénation portion chemin rural de la Garénnie au Bouscatel : modifications

Nbre de membres en exercice	14
Nbre de membres présents	8
Nbre de procuration	2
Nbre de membres ayant pris part au vote	10

VOTE	
POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

## DECISIONS

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT et suite délibération du conseil municipal n°2024/45 du 25 juin 2024 donnant délégation au Maire les attributions définies à l'article L2122-22 du CGCT, le Maire rend compte à l'assemblée communale des décisions prises dans le cadre de ces délégations, à savoir :

- 2024-07 Reprise bail professionnel cabinet infirmier au 9 décembre 2024
- 2024-08 Renouvellement concession cimetière de Carlux
- 2024-09 Vente concession de case du columbarium au cimetière de Carlux
- 2024-10 Décision modificative n°3 budget principal

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 58**

Carlux, le 10 décembre 2024

Le Maire,  
Michel LEMASSON



*Conformément à la délibération n°2022/35 du 23/06/2022 la publicité des actes se fait par publication papier : la consultation des registres de délibérations est possible dans les locaux de la mairie à ses horaires d'ouverture.*